

Les produits NAPOLÉON® sont fabriqués conformément aux normes strictes du certificat d'assurance de qualité mondialement reconnu ISO 9001 : 2008.

Les produits NAPOLÉON® sont conçus avec des composants et des matériaux de qualité supérieure, assemblés par des artisans qualifiés qui sont fiers de leur travail. Une fois assemblé, chaque appareil est soigneusement inspecté par un technicien qualifié avant d'être emballé pour garantir que vous, le client, recevez le produit de qualité dont vous vous attendez de NAPOLÉON®.

GARANTIE À VIE LIMITÉE DU PRÉSIDENT DE LA FOURNAISE MULTICOMBUSTIBLE NAPOLÉON®

Les matériaux suivants et la fabrication de votre nouvelle fournaise multicombustible NAPOLÉON® sont garantis contre les défauts tant que vous en êtes le propriétaire. Ceci couvre : les défauts de soudure dans la chambre de combustion et l'échangeur de chaleur, la vitre en céramique (cassure thermique seulement), le tiroir à cendres et les pièces moulées en fonte.* Les perforations causées par l'écaillage du métal sont couvertes pour une période de cinq ans.

Les composants électriques (110 V) et les pièces soumises à l'usure tels que les souffleries, l'interrupteur thermique, les interrupteurs, l'installation électrique, les briques réfractaires, le support de déflecteur en acier inoxydable, les tuyaux d'air secondaire, les joints d'étanchéité sont couverts et NAPOLÉON® fournira gratuitement les pièces de rechange durant la première et la deuxième année de la garantie limitée.*

Les coûts de main-d'oeuvre relatifs aux réparations garanties sont couverts gratuitement durant la première année. Cependant, les travaux de réparation nécessitent l'approbation préalable d'un représentant autorisé de la compagnie. Les coûts de main-d'oeuvre à la charge de NAPOLÉON® sont basés sur un programme de tarifs prédéterminé et tout travail de réparation doit être accompli par l'entremise d'un représentant autorisé NAPOLÉON®.

Prenez note que l'écaillage du métal est un phénomène normal durant la durée de vie de la chambre de combustion. Ce phénomène peut s'accélérer grandement en cas d'exposition à l'humidité, de surchauffe de l'appareil ou par manque d'entretien. S'il y a évidence de l'une ou l'autre de ces conditions, ceci aura pour effet d'annuler la garantie.

Dans le cadre du programme d'entretien régulier, des pièces telles que les briques réfractaires, les joints d'étanchéité et les déflecteurs doivent être enlevées par le propriétaire. Par conséquent, le remplacement sous garantie de ces pièces n'est admissible à aucune allocation pour les coûts de main-d'oeuvre.

*** La fabrication de chaque modèle varie. La garantie s'applique uniquement aux composants disponibles avec votre appareil.**

CONDITIONS ET LIMITATIONS

NAPOLÉON® garantit ses produits contre les défauts de fabrication à l'acheteur d'origine seulement. L'enregistrement de la garantie n'est pas nécessaire. Fournissez simplement une preuve d'achat ainsi que le modèle et le numéro de série afin d'effectuer une réclamation de garantie.

NAPOLÉON® se réserve le droit de demander à son représentant d'inspecter tout produit ou pièce avant d'honorer toute réclamation. L'achat doit avoir été fait par l'entremise d'un détaillant NAPOLÉON® autorisé et sous réserve des conditions et limitations suivantes : La garantie entre en vigueur à la date d'installation originale.

Cette garantie du fabricant n'est pas transférable et ne peut être prolongée ou étendue par aucun de nos représentants quelle qu'en soit la raison.

La fournaise multicombustible doit être installée par un installateur ou un entrepreneur qualifié. L'installation doit être faite conformément aux instructions d'installation incluses avec le produit et à tous les codes d'incendie et de construction locaux et nationaux. Cette garantie limitée ne couvre pas les dommages causés par un mauvais usage, un manque d'entretien, un accident, des altérations, des abus ou de la négligence, et l'installation de pièces d'autres fabricants annulera cette garantie. La garantie est nulle si l'installation est effectuée dans un établissement commercial ou industriel.

Cette garantie limitée ne couvre pas non plus les égratignures, les bossellements, la corrosion ou la décoloration causés par une chaleur excessive, des produits d'entretien chimiques et abrasifs ou l'écaillage des pièces en porcelaine émaillée ou tout composant de ventilation utilisé dans l'installation de l'appareil.

Cette garantie s'étend à la réparation ou au remplacement des pièces garanties dont les matériaux ou la fabrication sont défectueux à la condition que le produit ait été utilisé conformément aux instructions de fonctionnement et dans des conditions normales.

Après la première année, concernant la Garantie à Vie Limitée du Président, NAPOLÉON® peut, à sa discrétion, se libérer entièrement de toute obligation en ce qui concerne cette garantie en remboursant à l'acheteur d'origine le prix de gros de toute pièce garantie qui est défectueuse.

Après la première année, NAPOLÉON® ne sera pas responsable de l'installation, de la main-d'oeuvre ou autres coûts ou dépenses relatives à la réinstallation d'une pièce garantie et de telles dépenses ne sont pas couvertes par cette garantie.

Nonobstant toutes les dispositions contenues dans la Garantie à Vie Limitée du Président, la responsabilité de NAPOLÉON® sous cette garantie est définie comme ci-dessus et elle ne s'étendra à aucun dommage accidentel, consécutif ou indirect.

Cette garantie définit l'obligation et la responsabilité de NAPOLÉON® en ce qui concerne la fournaise multicombustible NAPOLÉON®. Toute autre garantie énoncée ou implicite concernant ce produit, ses composants ou accessoires est exclue.

NAPOLÉON® n'endosse ni n'autorise aucun tiers à assumer en son nom, toute autre responsabilité concernant la vente de ce produit. NAPOLÉON® ne sera pas responsable d'une surchauffe, des refoulements, des déversements causés par des conditions environnementales telles que des toits, des bâtiments, la proximité d'arbres, de collines, de montagnes, une ventilation ou des événements inadéquats, des configurations d'évacuation excessives, un apport d'air insuffisant ou des pressions négatives qui peuvent ou non être causés par des systèmes mécaniques tels que les ventilateurs d'évacuation, les fournaies, les sècheuses de linge, etc.

Tout dommage causé à l'appareil, à la chambre de combustion, à l'échangeur de chaleur, aux garnitures plaquées ou autres composants par l'eau, les dommages causés par les intempéries, de longues périodes d'humidité, la condensation, des produits chimiques ou produits d'entretien nuisibles ne seront pas la responsabilité de NAPOLÉON®.

Toutes les pièces remplacées selon les termes de la Garantie à Vie Limitée du Président sont sujettes à une limite d'une seule réclamation. NAPOLÉON® fournira les pièces de rechange d'une valeur proportionnelle au prix de détail courant.

Toutes les pièces remplacées selon les termes de la garantie seront couvertes pendant une période 90 jours à compter de la date de leur installation.

Le fabricant peut exiger que les pièces ou les produits défectueux lui soient retournés ou que des photos numériques lui soient fournies à l'appui de la réclamation. Aux fins d'examen, les produits doivent être expédiés en port payé au fabricant. Si le produit est jugé défectueux, le fabricant le réparera ou le remplacera.

Avant d'expédier votre appareil ou les composants défectueux, vous devez obtenir un numéro d'autorisation de votre détaillant. Les marchandises expédiées sans numéro d'autorisation seront refusées et retournées à l'expéditeur.

Cette garantie ne couvre pas les frais d'expédition.

Des frais de service additionnels pourraient s'appliquer si vous demandez à un détaillant d'effectuer les services de garantie.

La garantie ne couvre que les coûts de main-d'oeuvre relatifs au remplacement de la pièce garantie. Les frais de déplacement, de diagnostic, d'expédition et autres frais connexes ne sont pas couverts par cette garantie.

TOUTES LES SPÉCIFICATIONS ET LES CONCEPTIONS SONT SUJETTES À MODIFICATIONS SANS PRÉAVIS EN RAISON DES AMÉLIORATIONS CONSTANTES APPORTÉES AU PRODUIT. NAPOLÉON® EST UNE MARQUE DE COMMERCE DÉPOSÉE DE WOLF STEEL LTÉE. BREVETS U.S. 5.303.693.801 - CAN. 2.073.411, 2.082.915. © WOLF STEEL LTÉE.